

Conseil d'administration

Mardi 26 septembre 2023 - Compte-rendu

Sont présents :

- Monsieur Tellier (proviseur), Monsieur Richard (proviseur-adjoint), Madame Monnier (gestionnaire - agent comptable), Madame Tordjman (Conseillère Principale d'Education)
- Représentant des élèves : Madame Persan
- Représentants des parents d'élève : Mesdames Bellevergue, Toschini, Aillerie Danard, Drouet, Monsieur Rousset
- Représentant des personnels ATOSS : Monsieur Chaich
- Représentants des personnels d'éducation : Mesdames Rousseau, Guéveneux-Hantraye, Dufournaud, Messieurs Flanet et David

Sont excusés :

- Monsieur Buf, Conseiller régional
- Madame Vaire, représentante de la Mairie de Blain
- Monsieur Tanter, enseignant
- Mesdames Serveaux et Brin, représentantes des personnels ATOSS
- Monsieur Maingault, représentant des élèves

ORDRE DU JOUR

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Répartition logement de fonction (par fonction)
- Convention « Article 1 »
- Contrats et conventions – Exercice 2024

II – AFFAIRES FINANCIERES

- Sortie festive des trois continents
- Tarifs du service de restauration 2024
- Tarifs dégradations 2024
- Durées d'amortissement 2024
- Modalités d'utilisation de la taxe d'apprentissage

III – QUESTIONS PEDAGOGIQUES

- Bilan rentrée 2023
- Répartition des IMP

IV - QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 18h15

Le quorum de 16 membres présents étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Guéveneux – Hantraye, représentante des personnels d'éducation
Monsieur Tellier annonce une modification de l'ordre du jour : le sujet « décision modificative budgétaire » est annulé et est remplacé par le sujet « Sortie festive des trois continents ».
Monsieur Tellier soumet au vote le compte rendu du dernier conseil d'administration.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil d'administration du 6 juillet 2023.

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Répartition logement de fonction (par fonction)

Madame Monnier explique le fonctionnement des logements par nécessité de service et attribués par fonction.

Monsieur Tellier demande l'approbation de la répartition des logements de fonction présentée.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

- Convention « Article 1 »

Monsieur Richard présente cette convention. « Article 1 » est une association qui a déjà travaillé avec le lycée. C'est une association qui propose des ateliers autour du thème de l'orientation, ainsi qu'une expérimentation sur trois ans pour mesurer l'efficacité de l'accompagnement des élèves. Cette année scolaire des ateliers vont être proposés en classe de terminale générale concernant la vie étudiante (une séance de 2h pour l'année).

L'année scolaire suivante, il y aura en plus du mentorat de proposé par des étudiants.

Sur la troisième année scolaire, il n'y aura pas d'actions pour pouvoir comparer avec les deux années précédentes.

Cette convention est gratuite.

Monsieur Tellier demande l'approbation pour signer cette convention.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

- Contrats et conventions – Exercice 2024

Madame Monnier présente le document avec l'ensemble des contrats souscrits par le lycée, ainsi que le montant global de ces contrats (40% de la dotation de fonctionnement environ).

Madame Rousseau demande s'il est possible de négocier certains contrats comme la location des équipements sportifs. Madame Monnier explique que les tarifs sont fixés par la Région et qu'il n'est donc pas possible de négocier avec la Mairie de Blain pour la location de ces équipements.

Monsieur Tellier demande l'approbation du tableau récapitulatif des contrats et conventions.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

II – AFFAIRES FINANCIERES

- Sortie festive des 3 continents

La sortie prévue portera sur le thème du temps et de la mémoire en décembre 2023, mais le choix du film n'a pas encore été arrêté. Le cout est de 5€ par élève et la participation demandée aux familles est de 5€ par élève.

Madame Tordjman demande si le pass' culture peut fonctionner. Madame Monnier explique que cela ne fonctionne pas avec le cinéma de Blain.

Madame Tordjman s'interroge sur le prix, alors qu'il existe des séances à un prix plus faible dans ce même cinéma. Madame Monnier explique que, dans le cadre de ce festival, le tarif est fixé et ne peut pas être modifié.

Monsieur Tellier demande l'autorisation de la sortie.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Tellier soumet la participation financière facultative des familles pour 5€ au vote.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

- Tarifs du service de restauration 2024

Madame Monnier présente un tableau avec l'historique des tarifs.

TARIFS SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT - EXERCICE 2024

ELEVES	2020	VARIATION	2021	VARIATION	2022	VARIATION	2023	VARIATION	2023
Au ticket	3,95	1,00%	3,99 €	1,00%	4,03 €	4%	4,19 €	3,00%	4,32 €
Externes à l'établissement	4,96	1,00%	5,01 €	1,00%	5,06 €	4%	5,26 €	3,00%	5,42 €
Taux de participation aux charges communes			20%				22%		22%

COMMENSAUX	2020	VARIATION	2021	VARIATION	2022	VARIATION	2023	VARIATION	2023
Tarif 1 : indice <= 300 et personnels territoriaux et apprentis	2,83 €	1,00%	2,86 €	1,00%	2,89 €	4%	3,00 €	3,00%	3,09 €
Tarif 2 : 300 < indice <=400	4,00 €	1,00%	4,04 €	1,00%	4,08 €	4%	4,24 €	3,00%	4,37 €
Tarif 3 : indice > 400	4,45 €	1,00%	4,49 €	1,00%	4,54 €	4%	4,72 €	3,00%	4,86 €
Externes à l'établissement	4,96 €	1,00%	5,01 €	1,00%	5,06 €	4%	5,26 €	3,00%	5,42 €
Taux de participation aux charges communes			20%				22%		22%

L'augmentation de l'an dernier était de 4% et cette année la proposition est d'augmenter de 3%.

L'augmentation est due à l'augmentation des denrées et du cout de fonctionnement (eau, gaz, électricité et maintenance des équipements).

Madame Monnier explique le détail des différents éléments constituant de prix du repas. Une fois les charges enlevées, il reste 2,27€ en denrées pour préparer un plateau ; avec l'augmentation proposée pour 2024, 2,34€ de denrées pourraient être utilisés pour préparer un plateau.

Madame Monnier rappelle que des aides sont mises en place au lycée pour aider les familles qui en ont besoin. Madame Monnier souligne qu'il y a une grande attention aux situations financières des familles et qu'il est souvent très difficile de repérer les situations.

Madame Aillerie Danard demande si des justificatifs sont à fournir pour qu'une famille puisse avoir une aide pour l'accès à la restauration. Madame Monnier répond qu'il y a au moins le quotient familial à fournir, ainsi que d'autres justificatifs.

Madame Monnier souligne que le prix du repas est dans la fourchette basse par rapport aux autres établissements du secteur.

Par ailleurs, une baisse de fréquentation a été observée en ce début d'année.

Monsieur Rousset demande si la baisse de fréquentation est durable.

Madame Monnier souligne qu'en ce début d'année plusieurs facteurs sont sûrement intervenus (météo sur les premières semaines, covid...), mais il faut encore un peu de temps pour conclure.

Monsieur Tellier demande l'approbation des tarifs de restauration pour 2024.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

- Tarifs dégradations 2024

Madame Monnier présente le tableau des tarifs des dégradations : il n'y a pas de modification par rapport à l'an dernier.

Monsieur Tellier demande l'approbation du tableau des tarifs des dégradations.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

Madame Toschini demande si l'an dernier des familles ont dû payer suite aux dégradations lors du dernier jour avec l'ensemble des élèves en juin.

Mesdames Dufournaud et Tordjman expliquent qu'il n'a pas été possible d'identifier formellement les personnes qui ont dégradé du matériel.

- Durées d'amortissement 2024

Madame Monnier présente le tableau avec les durées d'amortissement.

Monsieur Tellier soumet au vote ce tableau.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

- Modalités d'utilisation de la taxe d'apprentissage

Madame Monnier explique que le lycée ne perçoit plus de taxe d'apprentissage depuis l'an dernier. Cependant il reste des reliquats (un peu plus de 12 000 €). Madame Monnier indique que lorsque le reliquat sera épuisé, il faudra trouver d'autres sources de financements.

Madame Tordjman demande s'il est possible de répartir sur plusieurs années. Madame Monnier explique que c'est possible a priori.

Madame Monnier reprend différents éléments du tableau présenté.

Monsieur Tellier soumet au vote le tableau présentant les modalités d'utilisation de la taxe d'apprentissage.

Présents : 16	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 16
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Rousset quitte la séance à 19h09.

III – QUESTIONS PEDAGOGIQUES

- Bilan rentrée 2023

Monsieur Richard présente brièvement les effectifs par niveaux et par filières.

Monsieur Richard présente les résultats du baccalauréat en tenant compte des épreuves de remplacement.

Depuis aujourd'hui, l'équipe des enseignants est complète.

La perte d'effectif en seconde serait essentiellement due à l'ouverture de l'établissement privé de Savenay qui a capté les élèves de troisième du collège privé de Blain qui allaient habituellement au lycée Camille Claudel.

- Répartition des IMP

Monsieur Tellier présente le tableau de répartition des IMP. Cette année, il est constaté une augmentation de 0,75 IMP : l'enveloppe globale est de 12,75 IMP.

Il est proposé de positionner cette augmentation pour la coordination du laboratoire en sciences de l'ingénieur pour compenser la baisse de l'an dernier.

Monsieur Tellier soumet au vote ce tableau.

Présents : 15	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 15
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Gestion du parc informatique

Pouvez-vous confirmer officiellement la décision du Conseil régional de ne pas renouveler le matériel informatique utilisé par les élèves dans des salles dédiées : C003, D103, D 105 etc...

L'utilisation de ces salles est aujourd'hui parfaitement intégrée aux pratiques pédagogiques des enseignants ; leur disparition risque de poser de réels problèmes. Pouvez-vous garantir que les conditions seront réunies pour que tous les élèves puissent utiliser de façon efficiente les ordinateurs portables qui leur ont été attribués ?

- prises en quantité suffisante pour recharger les ordinateurs dans des conditions sécurisées ;
- rapidité et efficacité des interventions de maintenance ;
- capacité de la bande passante... ;
- mise à disposition de souris et d'écouteurs.

La Région ne renouvellera pas le matériel informatique. La salle libre-service n'existe plus : les ordinateurs ont été enlevés.

Des ordinateurs ont été distribués à tous les élèves par la Région.

Madame Guéveneux-Hantraye indique que des élèves de terminale n'ont pas d'ordinateur car ils n'étaient pas en classe de seconde au moment de la première distribution en décembre 2021. Monsieur Richard répond qu'il faut faire remonter le nom des élèves concernés. Une seconde distribution sera effectuée le 6 octobre pour les élèves absents de seconde, mais aussi pour les élèves de terminale qui n'étaient pas en classe de seconde au moment de la distribution en 2021.

Monsieur David indique qu'il faudra surement modifier le règlement intérieur pour bien indiquer que ce matériel doit être apporté en classe quand un enseignant le demande. Cet ordinateur fait maintenant partie du matériel à posséder et à utiliser en classe à la demande d'un enseignant.

2) Ouverture du CDI

Qu'est-il prévu pour augmenter le nombre d'heures d'ouverture et les effectifs dédiés au CDI ? Cette année encore, celui-ci est fermé tous les jours à partir de 16h00 et tous les mercredis matins faute de personnels. L'an dernier, les deux personnes en service civique avaient accompli un travail apprécié de tous.

Il manque un professeur documentaliste pour permettre une ouverture complète du CDI.

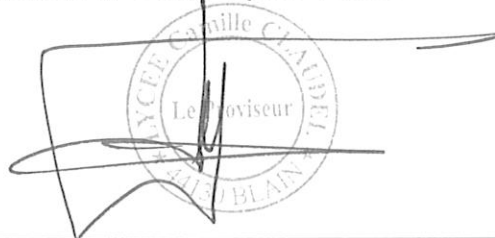
Une demande de service civique a à nouveau été faite. Mais pour l'instant, il n'y a pas eu de candidature. Le problème reste donc actuel.

Monsieur Tellier lève la séance à 19h36.

La secrétaire de séance
Madame Amélie Guéveneux – Hantraye



Le président de séance
Monsieur Christophe Tellier



The stamp is circular and contains the text: "LYCEE CAILLE CLAUDE", "Le Proviseur", and "LEZ BLAN".